

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 1er octobre 2009 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Daniel Quirion, conseiller au siège numéro 2, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-10-264

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 18 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1 SEPTEMBRE 2009 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 8, 14, 21 et 29 SEPTEMBRE 2009

LÉGISLATION

4. RÉGIE INTERMUNICIPALE :

- 4.1) ADOPTION DU BUDGET
- 4.2) APPUI : RÈGLEMENT 43-2009

5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT # 94-2009 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

6. ACCÈS AFFAIRES : ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. NETTOYAGE DU RUISSEAU FOLEY : RUE PRINCIPALE EST

8. VISION FEMMES : RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT

9. ARTICLE 59 – LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES : CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE EN ZONE AGROFORESTIÈRE (20 HECTARES ET PLUS)

10. RUE GRÉGOIRE : RÉPARATION DU PAVAGE

11. MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY / PROJET DE DESSERTE EN FIBRE OPTIQUE/ INTERNET HAUTE VITESSE

LOISIRS – TOURISME – SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. OFFRE DE SERVICES : MISE EN PAGE DU BULLETIN MUNICIPAL « INFO-SHENLEY » ET MISE À JOUR DU SITE INTERNET

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

13.1) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ANDRÉ-MATHIEU

13.2) ST-HONORÉ VIDÉO

13.3) FABRIQUE ST-HONORÉ – PIÈCE DE THÉÂTRE

14. SENTIER VÉLO-PÉDESTRE :

14.1) AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

14.2) MANDAT – GÉNIVAR : PLAN ET DEVIS

14.3) ACHAT DE LAMPE DE RUE

15. DÉMISSION : POMPIER

PERSONNEL

16. POSITIONNEMENT : DOSSIER – LÉSION PROFESSIONNELLE

17. OUVERTURE DE POSTE : JOURNALIER OPÉRATEUR – TEMPS PLEIN

18. AUTRES ITEMS :

- COMPTE DU MOIS
- RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC
- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
- CORRESPONDANCE
- PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE AU PUBLI-SAC
- DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS : RANG 9
- OFFRES DE SERVICES – GÉNIVAR : DÉVIATION RUISSEAU FOLEY

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 8, 14, 21 ET 29 SEPTEMBRE 2009

2009-10-265

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} septembre 2009 et des séances extraordinaires du 8, 14, 21 et 29 septembre 2009;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. RÉGIE INTERMUNICIPALE :

4.1 ADOPTION DU BUDGET

2009-10-266

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2010 tel que présenté.

4.2 APPUI : RÈGLEMENT 43-2009

2009-10-267

Considérant que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud entend procéder à des travaux de renforcement de son système de traitement des eaux de lixiviation, des travaux nécessaires au captage et au traitement des biogaz, de même que des travaux de recouvrement final de cellules complétées dans la zone « H » du lieu d'enfouissement;

Considérant que ces travaux sont nécessaires au respect des lois et réglementations du ministère du Développement durable, de

l'Environnement et des Parcs, de même qu'au décret et au certificat d'autorisation émise par ledit ministère en faveur de la Régie;

Considérant qu'un emprunt doit être contracté pour réaliser les travaux susmentionnés.

Considérant qu'en vertu de l'article 607 du code municipal chaque conseil municipal faisant partie de la Régie Intermunicipale de Comté de Beauce-Sud doit approuver ou refuser ledit règlement d'emprunt par résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'approuver ledit règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux décrit en préambule.

5. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT # 94-2009
PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES
TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS
MUNICIPAUX

Le conseiller monsieur Luc Poulin, a donné un avis de motion pour adopter un nouveau règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

6. ACCÈS D AFFAIRES : ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT

2009-10-268

Il est proposé par monsieur Eric Lapointe, appuyé par monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse CP St-Honoré de Shenley;

QUE la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE Edith Quirion soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE Herman Bolduc et Edith Quirion soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

QUE la ou les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

2009-10-269

Il est proposé par monsieur Eric Lapointe, appuyé par monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

QUE le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la CP St-Honoré de Shenley, soient intégrés au service AccèsD Affaires de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

QUE les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE Edith Quirion soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE Herman Bolduc et Edith Quirion soient autorisés à signer, pour et au nom du titulaire, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

7. NETTOYAGE DU RUISSEAU FOLEY : RUE PRINCIPALE EST

2009-10-270

Considérant que le tronçon du ruisseau Foley longeant la rue Principale Est doit être nettoyé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Richard Vermette, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de demander à la firme Génivar d'inclure dans la demande du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ayant pour objet le tronçon du ruisseau Foley – rue Principale Ouest, le tronçon cité en préambule.

8. VISION FEMMES : RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT

2009-10-271

Considérant que l'organisme Vision Femmes Beauce-Sartigan a pour mission l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes de notre MRC et désire une cotisation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de verser un montant de vingt dollars (20) pour le renouvellement du partenariat avec l'organisme Vision Femmes.

9. ARTICLE 59 – LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES : CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE EN ZONE AGROFORESTIÈRE (20 HECTARES ET PLUS)

2009-10-272

Attendu la demande à portée collective présentée par la MRC de Beauce-Sartigan en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu les négociations jusqu'ici tenues entre la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la Fédération de l'UPA de la Beauce et la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le présent conseil a pris connaissance des résultats des négociations via un document de travail identifié à cet effet et transmis par la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que les instances négociatrices sont parvenues à une entente sur :

- La fréquence de révision de l'article 59;
- La délimitation des îlots déstructurés, de l'affectation agricole dynamique et de l'affectation agroforestière;
- Les distances séparatrices relatives aux odeurs;
- Les marges de recul pour l'implantation d'une résidence;
- La notion de transparence;

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Eric Lapointe

De signifier à la MRC de Beauce-Sartigan que le conseil de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte le résultat des négociations tenues entre la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la Fédération de l'UPA de la Beauce et la MRC de Beauce-Sartigan, portant sur l'article 59 et ses modalités, entre autres :

- La fréquence de révision de l'article 59;
- La délimitation des îlots déstructurés et des affectations;
- Les distances séparatrices et marges de recul;
- La notion de transparence.

10. RUE GRÉGOIRE : RÉPARATION DU PAVAGE

2009-10-273

Considérant qu'une partie du pavage de la rue Grégoire face à l'immeuble à logements situé au 414 à 420 doit être réparée;

Considérant que la compagnie Pavage de Beauce procédera sous peu au pavage de la cour dudit immeuble;

Considérant que la municipalité désire faire réparer le pavage de ladite rue en même temps que les travaux de pavage de la cour dudit immeuble;

Considérant que la compagnie Pavage de Beauce évalue les travaux à 1 700\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Champagne, appuyé par monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Pavage de Beauce pour effectuer les travaux de pavage de la rue Grégoire face à l'immeuble à logements situé au 414 à 420 pour la somme de mille sept cents dollars (1700).

**11. MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY /
PROJET DE DESSERTE EN FIBRE OPTIQUE /
INTERNET HAUTE VITESSE**

2009-10-274

ATTENDU QUE le programme "*Large bande Canada : Un milieu rural branché*" du gouvernement du Canada vise à étendre les services de communication à large bande (Internet haute vitesse) pour le plus grand nombre possible de ménages non desservis ou mal desservis et à fournir les infrastructures nécessaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que l'accès à un service Internet haute vitesse est essentiel au développement économique, social et culturel, et ce pour l'ensemble des résidents, des organismes et des entreprises de la municipalité;

ATTENDU QU'après l'analyse des technologies haute vitesse disponibles, la fibre optique apparaît comme la technologie évolutive pouvant répondre le plus adéquatement aux besoins présents et futurs de notre communauté;

ATTENDU QUE lors de la séance régulière de la MRC de Beauce-Sartigan, il a été résolu unanimement que la MRC agira à titre de coordonnateur du projet de mise en place d'un service Internet haute vitesse par fibres optiques sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Richard Vermette appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière auprès d'Industrie Canada dans le cadre du programme « "*Large bande Canada : Un milieu rural branché*" », de convenir d'un accord de contribution avec Industrie Canada advenant l'octroi d'une telle aide et d'en aviser la MRC de Beauce-Sartigan, qui coordonnera les projets sur son territoire et supportera nos démarches en ce sens.

**12. OFFRE DE SERVICES MISE EN PAGE DU BULLETIN
MUNICIPAL « INFO-SHENLEY » ET MISE À JOUR DU
SITE INTERNET**

2009-10-275

Considérant que la municipalité a reçu 5 candidatures pour combler l'emploi de la mise en page du bulletin municipal « Info-Shenley » et de la mise à jour du site Internet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Richard Vermette, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de madame Anne-Marie Hudon pour un montant forfaitaire de cent trente dollars (130) par édition (incluant les mises à jour du site Internet et la mise en page du bulletin municipal) « Info-Shenley ». Advenant que la municipalité retienne les services de madame Hudon pour tout autre travail en infographie son tarif horaire

sera de 15 \$/hre.

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

13.1) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ANDRÉ-MATHIEU

2009-10-276 **Considérant** que les responsables de la Bibliothèque municipale André-Mathieu demandent une assistance financière;

Considérant qu'une somme de quatre cents (400) dollars était prévue au budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de quatre cents (400) dollars à la Bibliothèque municipale André-Mathieu.

13.2) ST-HONORÉ VIDÉO

2009-10-277 **Il** est proposé par monsieur Eric Lapointe, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande d'aide financière de St-Honoré vidéo et de verser la somme de cinq cents (500) dollars tel que prévu au budget.

13.3) FABRIQUE ST-HONORÉ – PIÈCE DE THÉÂTRE

2009-10-278 **Il** est proposé par monsieur Richard Vermette, appuyé par monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de verser à la Fabrique de St-Honoré un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) défrayant une partie des frais de la pièce de théâtre ayant pour titre « Croisière 5 étoiles ».

14. SENTIER VÉLO-PÉDESTRE :

14.1) AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

2009-10-279 **Considérant** que la municipalité désire aménager un sentier vélo-pédestre sur le lot 21 A-P rang 8 Sud (à l'arrière de l'Aréna) ;

Considérant que monsieur Simon Giguère de l'Association des propriétaires des boisés prépare un plan pour différents aménagements sur le site ;

Considérant qu'une demande d'aide financière sera présentée à la Conférence Régionale des élus de Chaudière-Appalaches ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'Association des propriétaires de boisées à utiliser la propriété municipale (lot 21 A-P rang 8 Sud) pour y aménager des sites d'interprétation ;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière à la Conférence Régionale des Élus de Chaudière-Appalaches pour la réalisation dudit projet ;

D'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour la réalisation dudit projet.

14.2) MANDAT – GÉNIVAR : PLAN ET DEVIS

2009-10-279 **Considérant** que la municipalité désire aménager un sentier vélo-pédestre dans les rues Boutin (contigu au ruisseau Foley), Ennis, Bellegarde, Poulin et Mercier ainsi que sur le lot 21-A-P rang 8 Sud (à l'arrière de l'Aréna) ;

Considérant que la firme Génivar a déposé une offre de services pour la conception du devis du pavage et que la démarche envisagée pour la réalisation de ce projet est la suivante :

- consultation des normes relatives à l'aménagement de voies cyclables;
- cueillette de données et visite complète des lieux avec le client;
- dessin de croquis en plan et coupes types pour approbation du client;
- estimation préliminaire des coûts des travaux;
- préparation d'un devis pour soumission et appel d'offres;
- analyse des soumissions et recommandations.

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Génivar pour la conception des plans et devis du sentier vélo-pédestre au montant de trois mille deux cent cinquante (3250 \$) taxes en sus.

14.3) ACHAT DE LAMPE DE RUE

2009-10-279 **Considérant** qu'il est prévu dans le projet du sentier vélo-pédestre d'installer des lampes de rue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des lampes de rues nécessaires.

15. DÉMISSION : POMPIER

2009-10-280 **Il** est résolu unanimement de voter une motion de remerciements à messieurs Frédéric Bégin et René Quirion pour les années de services au sein du service des incendies de notre municipalité.

16. POSITIONNEMENT : DOSSIER – LÉSION PROFESSIONNELLE

2009-10-281 **Considérant** que le 31 mars dernier, monsieur Guy Veilleux s'est

blessé (entorse lombaire) lors de l'installation du peigne hydraulique sous le camion # 1 ;

Considérant que depuis l'accident monsieur Veilleux est atteint de limitations fonctionnelles;

Considérant que monsieur Veilleux peut occuper un emploi temps plein et rémunérateur;

Considérant que la CSST désire connaître les possibilités d'emploi en assignation temporaire au sein de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'aviser la CSST ainsi que La Mutuelle de prévention, le Groupe Accist, qu'une assignation temporaire au sein de la municipalité n'est pas possible pour le dossier de monsieur Guy Veilleux.

17. OUVERTURE DE POSTE : JOURNALIER OPÉRATEUR – TEMPS PLEIN

Ce point est remis au prochain comité de travail.

18. AUTRES ITEMS

- **COMPTES DU MOIS**

2009-10-282 Les comptes du mois de septembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2009 au montant de 335 539,11\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 58 178,33\$, les comptes à payer représentent 259 483,26 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 17 877,52 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2009 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2009-10-282.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

- **RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

- **RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

- **CORRESPONDANCE**

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2009. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

- **PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE AU PUBLI-SAC**

2009-10-283

Considérant que depuis quelque temps la compagnie Publi-sac distribue deux fois par semaine des circulaires;

Considérant qu'une fois sur deux ledit publi-sac contient généralement qu'une seule circulaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de demander à la compagnie Publi-sac d'utiliser un seul sac par semaine et d'y inclure toutes les circulaires afin de préserver l'environnement.

- **DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS : RANG 9**

2009-10-284

Considérant que les fossés du rang 9 ont besoin d'être débroussaillés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Champagne, appuyé par monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de messieurs Léonce Deblois et Richard Gosselin pour la réalisation des travaux. Les troncs dont le diamètre est suffisant pour être utilisé à des fins personnelles seront offerts à messieurs Deblois et Gosselin.

- **OFFRE DE SERVICES – GÉNIVAR : DÉVIATION RUISSEAU FOLEY**

Ce point est remis au prochain comité de travail.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par l'assistance.

20. CLÔTURE DE LA SESSION

2009-10-285 Il est proposé par monsieur Eric Lapointe, appuyé par monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 30.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.